

NAHALOT - CE CHABBAT NOUS ÉLEVONS LA MÉMOIRE DE:

ABRAHAM BENASSOULY Z"l BEN MESSOD

5 HESHVAN - 6 NOV

LUCIE BAT SIMHA Z"l

7 HESHVAN - 8 NOV

CHARLES CHALOM COHEN Z"l

9 HESHVAN - 10 NOV

KIDDOUCH CHABBAT

Est offert par: Communauté Hékhhal Shalom

SÉOUDA CHÉLICHITE

Est offerte par: M. Paul Cohen
pour la nahala de son grand-père
Charles Chalom Cohen Z"l

KOLLEL HEKHAL SHALOM

DÉDIÉ À LA MÉMOIRE DE ÉLIRAN ELBAZ Z"l ET
À LA MÉMOIRE DE YAACOV SALTIEL Z"l

Les cours au Kollél reprennent, le Kollél vous attend donc chaque jours pour les cours suivants: avec **Rabbin A. Ronen Abitbol**: tout les soirs de **20h à 21h**. Avec **Charles Abikhzer**: **Lundi de 20h à 21h**. Le 101 Paramètre d'Israël, **Mardi de 20h à 21h**: Houmach avec commentaires, **Mercredi 20h à 21h**: Introduction aux notions de la Kabbala . Avec **Yossi Mouyal**: Tout les **Jeudi de 20h30 à 21h15**: Paracha de la semaine

ANNONCES HÉKHAL SHALOM

DISPONIBLE MAINTENANT AU BUREAU
DE HEKHAL SHALOM

Le livre "**AILLEURS**" écrit par notre cher membre EROL RUSSO, n'est pas une fiction mais un vécu. Il est offer gratuitement tant aux sceptiques qu'aux croyants. La vie terrestre telle que nous la connaissons continue sous une autre forme, Ailleurs d'ou le titre de son livre dit "Il serait incompréhensible que notre existence defile dans le temps et l'espace pour aboutir dans l'infini du neant, pour l'obtenir Il vous suffit de faire un don, peu importe le montant, à votre communauté Hékhhal Shalom

INFORMATION: www.hekhalshalom.com

Communauté Sépharade Hékhhal Shalom,
Synagogue - Kollél - Mikvé - Salle des fêtes
825 Gratton, Ville Saint- Laurent, H4M 2G4,
Tél: 514 747-4530 - Fax: 514 747-5283 - Mikvé: 514 747-7707

Design et Graphisme:

Roland Harari
(514) 591-2761

teknovar@videotron.ca

Les Treize Principes de Foi

Les fondements du Judaïsme



Le grand codificateur de la loi de la Torah et de la philosophie juive, Rabbi Moché ben Maïmone (1135-1204) (« Maïmonide », appelé également selon l'acrostiche de son nom, « Rambam »), compila ce qu'il a dénommé les Chlochah Assar Ikarim, les « Treize Principes Fondamentaux » de la foi juive, tel qu'ils découlent de la Torah. Maïmonide décrit ces principes de foi comme étant « les vérités fondamentales de notre religion et

ses fondements même ». Les Treize Principes de la foi juive s'énoncent comme suit : **1.** La croyance en l'existence du Créateur, qui est parfait dans toutes les modes d'existence et est la Cause Première à tout ce qui existe. **2.** La croyance en l'unité absolue et sans égale de D.ieu. **3.** La croyance en la non-corporalité de D.ieu, ni qu'Il peut être affecté par tout événement matériel, tel que le mouvement, le repos ou la résidence. **4.** La croyance en l'éternité de D.ieu.

5. La croyance en l'impératif d'adorer D.ieu exclusivement et de n'adresser de prière à aucune fausse divinité. **6.** La croyance que D.ieu communique avec l'homme à travers la prophétie.

7. La croyance en la primauté de la prophétie de notre maître Moïse. **8.** La croyance en l'origine divine de la Torah. **9.** La croyance en l'immutabilité de la Torah. **10.** La croyance en l'omniscience et la providence de D.ieu. **11.** La croyance en la récompense et le châtement divins en fonction des actes de l'homme. **12.** La croyance en l'avènement du Machia'h, le Messie, et de l'ère messianique. **13.** La croyance en la résurrection des morts. Il est de coutume dans de nombreuses communautés de réciter les Treize Principes, dans une forme légèrement plus poétique, commençant par les mots Ani Maamine – « Je crois » - chaque jour après les prières du matin à la synagogue.

Le vendredi soir, après l'office de l'entrée du Chabbat, le poème Yigdal qui retrace les Treize Principes de Foi est chanté dans de nombreuses communautés. (fr.chabad.org)

CHABBAT SHALOM

LE BULLETIN HÉBDOMADAIRE DE
NOTRE COMMUNAUTÉ

VOL. 3 No.29
SAMEDI 5 NOVEMBRE 2016
4 HESHVAN 5777

Paracha

NOA'H

Allumage des bougies
du Chabbat: 17:19
Sortie du Chabbat: 18:22



Horaires des Offices 2016 - 5777

Chabbat Samedi 5 Novembre 2016

Chahrit: 8:15

Minha suivie d'Arvit: 16:45

Dimanche 6 Novembre 2016

Chahrit: 7:00 - 8:00

Minha suivie d'Arvit: 16:00

ATTENTION: CHANGEMENT D'HEURE HIVER



Dans la nuit du **Samedi 5 Novembre 2016**
au **Dimanche 6 Novembre 2016**, vous
reculez vos horloges d'une heure. À 3h, il
est donc 2h. Vous dormez une heure de plus

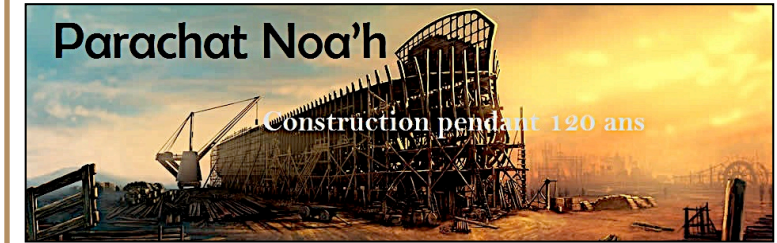
Lundi 7 au Jeudi 10 Novembre 2016

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 8:00

Minha suivie d'Arvit: 16:00

PARACHAT - NOA'H

Le grand déluge



Longue Construction

«Fais-toi une arche ...»

Hachem demande à Noa'h de planter des arbres qui lui fourniront le bois pour construire une arche Tévah תִּבְרָה. Il travaille 120 ans à cette construction. En voyant ce long travail, les hommes ont le temps de faire téchouva se repentir mais ne le font pas.

Noa'h avec sa femme Naâma avaient trois fils: Chem, 'Ham et Yaphet. Tous les trois étaient mariés, donc la famille de Noa'h compté huit personnes. Toute la famille de Noa'h se mirent à l'ouvrage. Mais les gens commencèrent à se moquer d'eux. Ils ne changeaient pas.

Hachem ordonna Noa'h de construire une arche qui eût les dimensions d'un navire, mais la forme d'une caisse gigantesque. Le bateau devait comporter trois étages divisés en compartiments. Ces étages seraient pour les hommes (en haut) les animaux et les provisions (au milieu) et pour les ordures (étages inférieur).

Noa'h devait recouvrir l'arche d'un enduit, pour que l'eau ne pût pénétrer.

D-ieu lui dit: «Voici que je fais venir un grand déluge. Tous ceux qui seront en dehors de l'arche périront.»

Personne ne croyait Noa'h quand il annonçait ce qui allait arriver. 120 ans plus tard D-ieu ordonna à Noa'h de faire entrer les animaux dans l'arche. Deux d'espèce non-cachère, le mâle et la femelle, et sept d'espèce cachère. En fin D-ieu ordonna aussi à Noa'h de faire entrer dans l'arche des oiseaux de chaque espèce, deux d'espèce non-cachère, et sept d'espèce cachère. Noa'h fit exactement ce que Hachem lui avait commandé et quand Noa'h et sa famille entrèrent à leur tour dans l'arche ce D-ieu qui ferma la porte.

Penser à son prochain

« Et Hachem s'est rappelé de Noa'h ainsi que des animaux qui étaient avec lui dans l'arche... » (Béréchit 8,1)

Des futurs mariés se rendirent chez le Rav Yisrael Kanivsky (le Steipeler) en vue de se séparer: le jeune homme expliqua en effet qu'il ne souhaitait plus se marier avec sa fiancée car les médecins avaient découvert que la maladie se propageait rapidement dans son corps, et, ne voulant pas causer des

Le Rabbin Ronen A. Abitbol peut être rejoint au
(514) 831-4530 - r.abitbol@hekhshalom.com

Rabbin Ronen A. Abitbol



souffrances inutiles à sa fiancée, il souhaitait à présent rompre les fiançailles.

Le Rav l'interrogea : « Alors pourquoi es-tu venu me voir ? »

« Eh bien, en fait, elle refuse », répondit le fiancé.

Le Rav demanda alors à la jeune fiancée : « Te rends-tu compte de ce qu'une telle maladie représente ? »

« J'aime mon fiancé et je ne veux pas me séparer de lui. Je suis sûre que je peux l'aider à surmonter cette épreuve ! », dit-elle.

Le Rav répondit : « Le fiancé souhaite le bonheur de sa fiancée et elle aussi souhaite lui procurer une vie heureuse. Personne n'est égoïste dans cette histoire ! »

Après quelque temps, le jeune homme fut complètement guéri de sa maladie.

C'est la morale de ce verset : Hachem s'est rappelé de Noa'h pour le faire sortir de l'arche car il s'est occupé avec abnégation des animaux dans l'arche afin de les nourrir chacun selon ses besoins et sans penser à se reposer.

Lorsque l'on pense à son prochain en priorité, Hachem se rappelle de nous pour le bien. (Rav Mordékhai Steboun)

Parole : Pitié pour des petits poissons

« Hachem dit à Noa'h : « Le terme de toutes les créatures est arrivé à Mes yeux, parce que la terre, à cause d'elles, est remplie d'iniquité ; Je vais les détruire avec la terre. » (Beréchet, 6:13)

Rachi explique sur les mots « Parce que la terre est remplie d'iniquité » : La décision finale de leur anéantissement ne fut arrêtée qu'à cause du vol.

La génération du déluge commit plusieurs graves fautes. Pourtant Rachi écrit que le décret ne fut édicté qu'à cause du vol.

Illustrons cela par une parabole : un pêcheur se reposait au bord de la plage, lorsqu'un grand poisson attrapé quelques minutes plus tôt se mit à parler au pêcheur.

« De grâce, épargne-moi, je suis encore jeune et j'ai de nombreux enfants... », dit le poisson.

Le pêcheur, désolé, lui explique qu'il a très faim et ne peut pas le relâcher.

« Mais n'as-tu pas pitié de moi ?? », demande le poisson.

Au même moment, le pêcheur s'aperçoit que le poisson rejette de sa bouche des restes de petits poissons qu'il avait avalés juste avant d'être attrapé.

Le pêcheur, en colère, lui dit : « Tu n'as aucune pitié pour des petits poissons et tu me demandes d'avoir pitié de toi ? »

Le pêcheur mangea immédiatement le poisson...

C'est ainsi que Hachem ne pouvait pas avoir pitié sur de gens sans pitié.

La Tour de Babel et la Synagogue

Après le déluge, les rescapés de ce désastre se réunirent



autour d'un projet unique, construire une ville dotée d'une tour. Cette tour leur s e m b l a i t essentielle. Elle se devait d'exister pour deux raisons :

1. Elle permettrait de faire savoir

aux voyageurs les plus lointains qu'ici se trouve une ville.

2. Elle offrirait aussi la possibilité de guetter de son sommet

les ennemis qui tenteraient d'attaquer la ville.

Les hommes réunis autour de cette idée désiraient que l'Histoire retienne leurs noms.

Ils étaient prêts à utiliser tous les moyens pour atteindre ce but, qu'ils soient licites ou non. Désirer laisser sur cette terre une empreinte de son passage est une bonne chose en soi.

Ouvrir pour faire connaître un projet est là encore quelque chose de constructif, mais D-ieu intervint pour faire échouer cet projet, car ce plan allait à l'encontre de Sa volonté.

Chaque événement conté dans la Torah est une source d'enseignement. L'histoire de la tour de Babel vient donc nous

délivrer elle aussi un message constructif.

Quel est-il ?

D-ieu attend de nous que nous construisions « une ville et sa tour ». Cet édifice doit être une synagogue, une maison d'étude qui sera un centre d'accueil pour les gens les plus éloignés du judaïsme. Ce lieu de Torah sera la fierté de la ville, qui permettra de chasser l'ennemi le mauvais penchant de notre vie, et qui constituera un témoignage éternel de notre passage ici-bas.

C'est ainsi que nous pouvons entrer dans la véritable histoire, celle de la Torah. Que Hachem Fasse que les efforts que nous réalisons que notre synagogue soit, une maison d'étude qui sera un centre d'accueil pour les gens de la ville (Discours du Rabbi de Loubavitch)

La Sanctification du Mois Hébraïque

La révélation du secret de l'embolisme, qui est à la base du calcul du calendrier hébraïque, se rapporte à l'intercalation d'un mois dans le calendrier, pour rétablir la concordance de l'année lunaire avec le cours du soleil. Le Rambam (Maimonide) explique qu'il existe, parmi les règles de base qui déterminent la fixation de la nouvelle lune, des traditions orales transmises par les Sages, de même que des preuves non contenues dans les ouvrages spécialisés. Il s'agit de certains facteurs complexes et très subtils qui étaient connus de nos Sages les plus éminents. On ne les enseigne qu'à des hommes avisés et dignes de confiance. Nous pouvons comprendre par-là la minutie que demande la consécration du mois, car d'elle dépend la fixation des fêtes de l'année ; toute erreur entraînerait à manger à Yom Kippour ou à consommer du 'hamets à Pessa'h.

La Guémara (Roch Hachana p.25 a) rapporte qu'à l'époque de Rabbane Gamliel, 29 jours s'étaient écoulés depuis la dernière lunaison ; le peuple vit la forme de la lune dans un ciel nuageux, et vint en faire part à Rabbane Gamliel, qui était un spécialiste en matière d'astronomie. Je sais, leur dit-il, par tradition transmise par mon père, que le cycle lunaire ne peut être inférieur à 29 jours, 12 heures, 2/3 d'heure et 73 parts, soit 29 jours et demi et 793 parts d'heure. Le peuple insista, mais Rabbane Gamliel affirma que la dynastie des princes d'Israël qui l'ont précédé, lui avaient transmis cet enseignement par Loi Orale, qui remonte de père en fils en chaîne ininterrompue jusqu'à Moché Rabbénou.

Le Rambam explique dans les lois sur la consécration du mois (chap. 6, 2) : « pourquoi le Talmud préconise-t-il de diviser l'heure en 1080 parts ? La réponse est que ce nombre est

divisible par deux, quatre, huit, trois, six, neuf, cinq et dix, ce qui permet d'atteindre une précision de calcul maximale ».

- ◆ 2/3 d'heure, ou de 1080 parts d'heure, représentent 720 parts + 73 parts = 793 parts d'heure
- ◆ 793/1080 parts d'heure représentent 0,734259 heures, qui divisées par 24 heures du jour, équivalent à 0,03059 jours
- ◆ 29,5 jours + 0,03059 jours = 29,53059 jours

De là vous comprendrez quand on annonce l'heure du Molad – naissance de la lune, et et à la fin on mentionne un certain nombre de part d'une heure (p.ex.: Mercredi 14h42 + 14 parts), ceci est un part d'une heure divisée en 1080 parts). (Extrait du livre Le Chant De La Vie)

Coin de la Halakha

Les Poissons Cachères

1- Concernant les poissons, la Torah nous dit : « Parmi tout ce qui est dans les eaux, tout ce qui n'a ni nageoires ni écailles, vous ne mangerez pas, ce sera impur pour vous. » (Devarim 16, 9-10). Un poisson avec des écailles, mais les écailles sont impossibles à détacher de la peau ce poisson n'est pas cachèr. Si ces mêmes écailles sont difficilement détachables, il convient de demander à un rabbin compétent.

2- Si en achetant un poisson entier, avec tête et peau, on reconnaît qu'il s'agit d'un poisson Cacher, l'examen des écailles ne pas obligatoire.

3- Il est interdit d'acheter chez un poissonnier non pratiquant du poisson sans peau, car une preuve absolue de cacherout est exigée pour en autoriser la consommation. Pour les filets de poisson, le poissonnier devra donc soit préparer le filet devant le client, soit laisser attacher une partie de la peau. Pour les filets livrés à domicile, la peau devra impérativement être attachée au poisson.

4- Les poissons congelés, fumés ou sous forme de pâte ne peuvent être consommés que s'ils portent un signe cachèr par une autorité rabbinique reconnue.

5- Comme les poissons sont parvé (neutres) et peuvent se manger dans un repas carné, mais il faut séparer la consommation de viande de celle du poisson par une bouchée de pain et une gorgée de boisson, et utiliser des assiettes et couverts différents.

6- Pour pouvoir consommer des œufs de poissons achetés chez un poissonnier non juif il est indispensable que les œufs soient pris sur le poisson devant le client afin que ce dernier ait la preuve qu'ils proviennent bien d'un poisson cachèr.